

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 6 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le six juin à 18h à la Mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

Étaient présents :

M. DURAND Jean-Bernard

Mme BOBIN Annie, GRANIER Valérie

MM. BAYLE Jérôme, BONNEL-LOUBET Jean-Pierre, CALVET Yvan, CASTAGNE Pierre, CLEMENTE André, GUIBBERT Bernard, NAVARRO Armand

Absents excusés :

Mme BONNEL Line donne procuration à M. FALIP Jean-Luc

Mme BOSSA Bérangère

M. CHIFFRE Jérôme

Nombre de membres : 15

Présents : 11

En exercice : 14

Votants : 12

Date de convocation : 30 mai 2018

date d'affichage : 31 mai 2018

Secrétaire de séance : Valérie GRANIER

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente approuvé par les membres présents.

1- Subventions aux associations (DCM2018/32)

Le Conseil Municipal

- Appelé à se prononcer sur l'attribution des subventions allouées aux diverses associations,
- Décide de répartir ainsi qu'il suit une partie des crédits restant à l'article 6574 du Budget Communal et ce au titre de l'année 2018 :

Collectif des Associations de St Gervais	500 €
ACCA (Syndicat de chasse)	150 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	160 €
Amis Vieux St Gervais	200 €
Association Culture Arts et Musique	150 €
Association Parents d'élèves E.P.	310 €
Boule de la Mare	310 €
Chorale de la Mare	310 €
Club des Aînés de la Roche	150 €
Comité des Fêtes Castanet	150 €
Comité des Fêtes St Gervais	1 370 €
Coopérative scolaire	230 €
Diane de Bagatelle	100 €
Dynamo de Rongas	310 €
FOPAC	50 €
Foyer Socio Educatif Collège	200 €
Gaule Minière	110 €
Grandir Ensemble	160 €
Joyeuse Pétanque St Gervaisienne	200 €
Le Soleil et la Lune	310 €
Maison Cévenole ATP	2 500 €
Mècle Ensemble	310 €

Sports Hauts Cantons	310 €
Vivre aux Nières	310 €
Hauts Cantons Sport Club (ESAT)	150 €
Association Déportés	50 €
Association Les Chemins de St Jacques	150 €
Les Haltes Pèlerins	15 €
Jeunes sapeurs-pompiers des Hauts Cantons	150 €
Office National AC-VG (Bleuet de France)	90 €
Sécurité Routière	100 €
Archéologues pour Neyran	250 €

Monsieur le Maire informe les associations que le montage des barnums – qui implique le personnel communal – est chronophage et qu'il convient d'y répondre raisonnablement. Tout montage se fera désormais avec la participation de 3 à 4 membres de l'association capables de seconder l'agent communal mis à disposition pour le montage.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu au collège concernant la mise en place d'une section Jeunes sapeurs-pompiers ; une réflexion est en cours et cette section pourrait voir le jour à la rentrée 2019. Il annonce que l'effectif prévisionnel de la prochaine rentrée scolaire est à ce jour de 140 collégiens.

2- Travaux de déplacement et de rénovation du monument aux morts (DCM2018/33)

Monsieur DURAND rappelle le projet de rénovation et le déplacement du monument aux morts, travaux estimés à 40 000 € HT. Les travaux devant être réalisés avant la cérémonie commémorative du 11 novembre, il a été lancé une consultation auprès de 3 entreprises.

Monsieur DURAND présente les offres reçues suite à cette consultation :

- entreprise FERRINI : 40 161 € HT – option 1 : 2 800 € HT
- entreprise PONCETOU MARBRERIE: 44 070 € HT – option 1 : 3 150 € HT
- entreprise SIN: 48 450 € HT – option 1 : 3 458.33 € HT

Le Conseil, après avoir ouï l'exposé de Monsieur DURAND, et à l'unanimité :

- Retient l'entreprise FERRINI
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération de travaux
- Indique que les crédits ont été inscrits au budget primitif communal 2018 (compte 2315 – 207)

3 - Travaux de déplacement et de rénovation de la croix de mission (DCM2018/34)

Monsieur DURAND rappelle qu'en séance du 22 février 2018, le Conseil Municipal avait sollicité du département de l'Hérault une aide pour la rénovation et le déplacement de la croix de mission, travaux estimés à 32094.95€ HT. Les travaux devant être réalisés avant la cérémonie commémorative du 11 novembre, il a été lancé une consultation auprès de 3 entreprises.

Monsieur DURAND présente les offres reçues suite à cette consultation :

Lot 1 « maçonnerie »

- entreprise RAMONDENC : 37 330 € HT
- entreprise ROUAUD : 33 805 € HT
- entreprise TARIN : 35 780 € HT

Lot 2 « serrurerie »

- entreprise CAROUL : 13 380 € HT
- entreprise IMBERT : consultée mais pas de proposition
- entreprise LAUQUET: 12 960 € HT

Le Conseil, après avoir ouï l'exposé de Monsieur DURAND, et à l'unanimité :

- Retient pour le lot 1 l'entreprise ROUAUD et pour le lot 2 l'entreprise LAUQUET
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération de travaux
- Indique que les crédits ont été inscrits au budget primitif communal 2017 (compte 2315 – 207)

4 – Approbation du plan communal de sauvegarde (DCM2018/35)

Madame GRANIER expose que la commune de Saint Gervais sur Mare s'est engagée dans l'élaboration du plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de PREDICT, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune.

Madame GRANIER propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Le Conseil Municipal après avoir écouté l'exposé de Madame GRANIER et après avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Le Plan Communal de Sauvegarde sera présenté à la population en réunion publique, après le contrôle de légalité, puis sera consultable en mairie et sur le site internet municipal.

A noter : chaque administré peut être alerté des risques majeurs en téléchargeant sur son téléphone portable l'application **MyPredict**.

Cette application ne fait pas doublon avec le **système de téléalerte** auquel adhère la mairie et qu'elle peut déclencher en générant des messages spécifiques afin d'informer et/ou mettre en sécurité la population en cas de risque majeur.

Tout administré qui n'est pas encore inscrit au système téléalerte peut retirer une fiche d'inscription en mairie.

5 – Divers

Acquisition amiable propriété Mr et Mme CHIFFRE au titre du Fonds Barnier (DCM2018/36)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 17 février 2017 et la convention relative à l'attribution d'une subvention de l'Etat pour ce projet d'acquisition amiable au titre du Fonds Barnier en date du 21 décembre 2017, et des montants retenus.

Au vu de ces documents, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- confirme que l'acquisition sera effectuée pour un montant de 88 036.43 €.

Ce montant a été calculé par l'Etat comme suit :

Valeur vénale du bien	138 000.00 €
-----------------------	--------------

- Indemnité d'assurance perçues – 58 059.96 €
 Factures de travaux prises en compte + 8 096.39 €
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Budget assainissement – souscription d'un emprunt (DCM2018/37)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une consultation auprès de 3 banques a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 45 000€ destiné à financer une partie de l'autofinancement relatif au projet de travaux d'assainissement dans le cadre du schéma directeur d'assainissement des eaux usées secteurs château de la Roche te du Soulier.

Les propositions reçues sont les suivantes pour une durée de prêt de 10 ans à échéances constantes:

	Taux d'intérêt fixe	Périodicité	Echéances	Frais de dossier	Débloqué des fonds
Caisse épargne	1.52%	Trimestrielle	1214.80€	0.15%	Dans les 4 mois suivant la signature
Crédit agricole	1.37%	Trimestrielle	1205.74€	0.15%	10% minimum dans les 4 mois suivant la signature, et 100% maximum sous 8 mois
Banque postale	1.10 %	Trimestrielle	1189.55€	100 € de commission d'engagement	A la demande jusqu'au 03/08/2018, en une fois avec versement automatique à cette date

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De contracter auprès de la Banque Postale cet emprunt selon les conditions décrites ci-avant
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, unanimement,

- Décide de contracter un emprunt de 45 000 € auprès de la Banque Postale aux conditions susmentionnées,
- Donne pouvoir au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution dudit contrat

Régie « Photocopie » et « Gites » - modification de l'encaisse (DCM2018/38)

Vu la délibération du 25 janvier 2002 portant conversion en euros du montant maximum de l'encaisse des régisseurs de recettes,

Vu la délibération du 29 mars 2002 portant modification de l'encaisse régie photocopie,

Considérant la demande de la Trésorerie de Lamalou les Bains en date du 17 avril 2018,

Le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit le montant de l'encaisse maximum des deux régies ci-dessous dénommées :

- Régie concernant les participations aux frais de photocopie :
 - o Montant maximum trimestriel : 152.45 €
- Régie concernant l'encaissement des locations aux gites communaux Logiverts & gîte d'étape:
 - o Montant maximum mensuel : 3 000 €

Le conseil municipal demande à l'autorité de tutelle de bien vouloir approuver.

Régie « Location de salles communales » (DCM2018/39)

Vu la délibération du 10 mai 2010 instituant une régie de recette pour l'encaissement des locations des salles communales et des chapiteaux communaux,

Vu la demande de la Trésorerie de Lamalou les Bains en date du 17 avril 2018,

Le conseil municipal décide de modifier l'article 3 comme suit :

« Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 000€.
Le fonds de caisse est fixé à 150€ ».

Tous les autres articles restent inchangés.

Décision modificative 1– Budget Communal (DCM2018/40)

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section fonctionnement - Dépenses :

Compte 60612 « Energie-électricité » - 3 500 €

Compte 678 « Autres charges exceptionnelles » + 3 500 €

- demande à l'autorité de tutelle de bien vouloir approuver.

Décision modificative 1– Budget Assainissement (DCM2018/41)

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section exploitation- Dépenses :

Compte 61528 « Autres bâtiments » - 1 500 €

Compte 673 « Titre annulé sur exercice antérieur » + 1 500 €

- Demande à l'autorité de tutelle de bien vouloir approuver.

Projet de maison médicale pluridisciplinaire (DCM2018/42)

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération en date du 27 novembre 2017 au sujet du projet de construction d'un centre médical pluridisciplinaire sur la commune de Saint Gervais sur Mare pour le bassin de vie des communes de Castanet le haut, Rosis, Saint Geniès de Varensal et Saint Gervais sur Mare.
- La rectification du montant prévisionnel des travaux en date du 14 mars suite à la modification des surfaces du projet immobilier.

Monsieur le Maire transmet la demande de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée en date du 27 avril 2018 de fournir une délibération approuvant le projet et le plan de financement devant faire apparaître obligatoirement un fonds de concours de l'intercommunalité.

Il informe de la sollicitation de la Communauté des Communes Grand Orb au titre du fonds de concours à hauteur de 3000€, par l'intermédiaire de la commune de Saint Geniès de Varensal.

Considérant l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement rectifié relatif à ces travaux de construction d'un centre médical pluridisciplinaire pluricommunal pour un montant total de 897 726€ HT
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat, du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, du Conseil Départemental de l'Hérault et des Communautés de communes.

Par ailleurs, Monsieur DURAND informe que le permis de construire a été déposé depuis 1 mois. Un enrochement pour conforter le talus situé à l'arrière de la future maison médicale est prévu par l'Agence départementale.

Fibre optique :

Monsieur le Maire communique la plaquette du conseil départemental sur le déploiement de la fibre optique dans l'Hérault. La commune devrait être éligible en 2022. Pour toute information complémentaire, il faut consulter le site internet dédiée : heraultnumerique.fr

Domaine de la pièce :

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Grand Orb a publié un appel à candidature dans le midi libre du lundi 4 juin pour la recherche d'un nouveau gérant.

Arrêté interdiction poids-lourds

Une signalétique concernant l'interdiction du passage des poids lourds dans le sens Lacaune-Hérépian/Lamalou va être posée par l'Agence technique départementale, en adéquation avec l'arrêté municipal pris le 23 mai 2018.

Containers poubelle

Monsieur GUIBBERT informe qu'il est intervenu auprès du SICTOM pour les problèmes de containers abandonnés sur l'espace public dont la rue de l'Hôpital. En raison du risque sanitaire, certains ont été récupérés par les services techniques. Il sera procédé de même pour ceux qui resteront désormais dans la rue. Par ailleurs, le tas de cailloux déposé dans un passage public sera ôté par le propriétaire.

Signalétique

Monsieur CLEMENTE demande pourquoi des barrières ont été posées dans la rue de la Marianne côté pair face à la boulangerie. Monsieur DURAND répond que des potelets vont être prochainement installés afin d'éviter les stationnements interdits et dangereux fortement gênants pour la circulation. Le Conseil prend acte et donne son accord.

Chats errants point par M. NAVARRO

Monsieur NAVARRO fait savoir qu'il a été interpellé sur ce problème. Le Conseil municipal rappelle que ce problème a déjà été évoqué plusieurs fois : l'ARS (Agence régionale de santé) attend une pétition des riverains, seule condition à une intervention.

Rentrée scolaire 2018 point par Madame GRANIER

Effectifs : 59 élèves, sous réserve de départs ou d'inscriptions d'ici la rentrée.

Madame PERRE, enseignante du cycle 2, quitte l'école. La nouvelle enseignante est déjà intervenue à l'école de St Gervais sur Mare et y a demandé sa nomination.

La garderie municipale, assurée par 2 membres du personnel communal dont l'ATSEM, est assurée à partir de 8h et durant l'heure de pause méridienne.

Hameau de Castanet le Bas

Monsieur DURAND informe que des travaux d'enrobé vont avoir lieu sur la route de Castanet le Bas du 12 au 15 juin de 20h à 6h. A cette occasion, la route sera fermée et une déviation sera mise en place par l'Agence technique départementale par Saint Gervais sur Mare.

Hameau de Rongas point par Monsieur CASTAGNE

Salle communale : Monsieur CASTAGNE informe que Madame LOUBET est prête à négocier son terrain avec la Commune. Monsieur le Maire prendra rendez-vous avec la propriétaire dès sa disponibilité.

Hameau de Mècle point par Monsieur BONNEL-LOUBET

Le mur d'un privé qui s'est effondré doit être remonté prochainement par ses soins.

Le propriétaire souhaite poser à ses frais une borne électrique et un compteur sur un terrain communal ; il sera reçu en mairie sur prise de rendez-vous.

La porte des toilettes de l'école doit être dotée d'une serrure.

L'angle du pont de l'entrée de Mècle est détérioré. Un courrier sera fait par le propriétaire incommodé et sera transmis au Conseil départemental.

Hameau des Nières point par Monsieur CALVET

Monsieur le Maire informe d'un courrier de la fille de Madame et Monsieur ESCRIVA donnant suite à la demande de travaux pour mise en sécurité de leur immeuble. Au vu des photos jointes au courrier et compte tenu des conditions climatiques actuelles, il serait opportun d'enlever les tuiles posées sur le toit. Un courrier réponse dans ce sens sera adressé.

Monsieur CALVET informe qu'un terrain des houillères est à nouveau utilisé pour le parapente.

Un nouveau rendez-vous sera pris avec la personne concernée. Les problèmes seront aussi évoqués lors du conseil municipal aux Nières.

Monsieur CALVET formule le souhait de réfléchir à des perspectives d'avenir pour préserver, notamment, la démographie.

Planning des conseils municipaux d'été

Lundi 2 juillet	18h00	à Castanet le Bas
Lundi 23 juillet	15h	Conseil municipal à St Gervais
		suivi d'une réunion publique concernant le PLU à 17h30
Mercredi 25 juillet	18h30	à Mècle
Mercredi 8 août	18h30	à Rongas
Lundi 20 août	18h00	aux Nières

Clôture des débats à 19h45

Liste des délibérations :

- DCM 2018/32: Subventions aux associations
- DCM 2018/33: Travaux de déplacement et de rénovation du monument aux morts
- DCM 2018/34: Travaux de déplacement et de rénovation de la croix de mission
- DCM 2018/35: Approbation du plan communal de sauvegarde
- DCM 2018/36: Acquisition amiable propriété Mr et Mme CHIFFRE au titre du Fonds Barnier
- DCM 2018/37: Budget assainissement – souscription d'un emprunt
- DCM 2018/38 : Régie « Photocopie » et « Gites » - modification de l'encaisse
- DCM 2018/39 : Régie « Location de salles communales »
- DCM 2018/40 : Décision modificative 1– Budget Communal
- DCM 2018/41 : Décision modificative 1– Budget Assainissement
- DCM 2018/42 : Projet de maison médicale pluridisciplinaire : choix de l'architecte pour l'avant-projet

